

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0026386

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

148177

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10.16.0

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HAREHACHE ABDELLAH

Date de naissance : 02/05/1960

Adresse : 19 BLOC 102. Derbe EL AHAL - 02-

Tél. : 0662.46.84.87

Total des frais engagés Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 03/02/2023

Nom et prénom du malade : HAREHACHE ABDALLAH

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection respiratoire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



g

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03.02.23	EFRESP		500 DH	AMER HENCI SADA Dr. Phisique et Médecine générale 0522 89 02 02
				AMER HENCI SADA Dr. Phisique et Médecine générale 0522 89 02 02
				AMER HENCI SADA Dr. Phisique et Médecine générale 0522 89 02 02
				AMER HENCI SADA Dr. Phisique et Médecine générale 0522 89 02 02

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Docteur AMRANI HENCHI SAIDA

Cabinet de pneumologie et d'allergologie

Rés. FIRDAOUS - Gr. H25 A -Imm.31 - Rez de chaussée - CASA

Tél: 05 22 89 02 02 - GSM: 0661 10 78 94

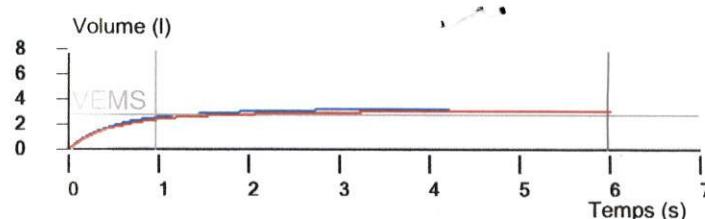
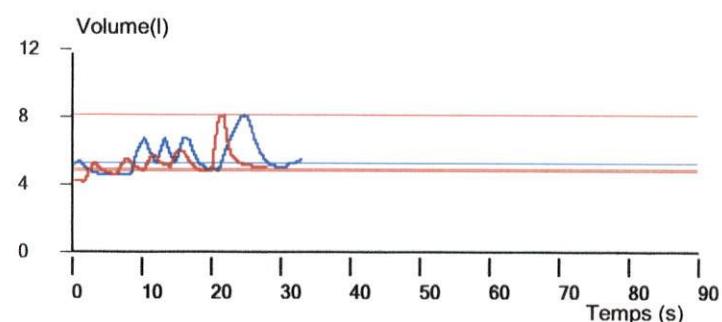
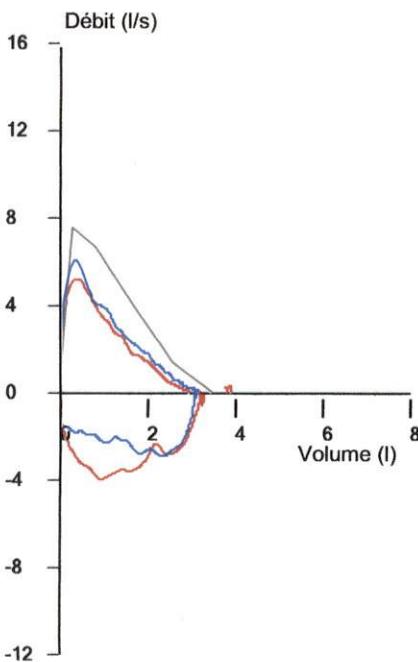
Nom : Abdallah Harchache

Taille: 164 cm Age: 62 Ans Date Naissance: 02/05/1960

ID: AbdHar02051960

Poids: 80 kg Genre: Masculin BMI: 29,7 kg/m²

Medication: Post: Salbutamol



Paramètre	Unité	LLN	Ref	ULN	Pré	%Ref	Post	%Ref	%Pré	ZScore
CV	l	2,70	3,62	4,54	3,20	89	3,31	92	3	
CI	l		2,71		2,78	103	3,14	116	13	
VC	l				1,30		1,05		-19	
VRE	l		1,02		0,42	41	0,17	17	-60	

Paramètre	Unité	LLN	Ref	ULN	Pré	%Ref	Post	%Ref	%Pré	ZScore
VEMS	l	1,93	2,77	3,60	2,51	91	2,35	85	-6	
CVFex	l	2,49	3,49	4,50	3,19	91	3,02	86	-5	
VEMS/CVF	%	64	76	88	79		78		-1	
DEP	l/s	5,56	7,55	9,54	6,02	80	5,16	68	-14	
DEM25	l/s	0,05	1,33	2,61	1,09	82	0,95	72	-13	
DEM50	l/s	1,77	3,94	6,12	2,45	62	2,38	60	-3	
DEM75	l/s	3,87	6,69	9,50	4,24	63	4,31	64	2	
DEM 25-75	l/s	1,50	3,22	4,93	2,21	69	2,04	64	-8	
tex	s				4,2		5,8		38	

Commentaire: Coopération correcte. Exploration fonctionnelle respiratoire normale.

Dr. AMRANI HENCHI Saida
Pneumologue et Allergologue
Résidence FIRDAOUS, GH25A
RDC CASABLANCA
Tél: 05 22 89 02 02

Date: 03/02/2023
Temps: 11:44

Température ambiante:
Pression ambiante:

23 °C
000 hPa

Technicien :

Docteur AMRANI HENCHI SAIDA

الدكتورة أماني هنشي سيدة

Pneumo - Phtisiologue

اختصاصية

Maladies Respiratoires et Allergiques

في أمراض الجهاز التنفسي

Asthme, Rhinite, Tuberculose

الضيق، داء السل

Adultes et Enfants

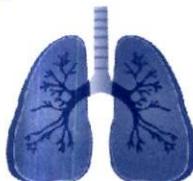
كبار وأطفال

Ex Médecin au CHU Ibn Rochd

طبيبة سابقة بالمستشفى الجامعي ابن رشد

Et Hôpital Moulay Youssef

ومستشفى مولاي يوسف



Casablanca, le 03.02.2023 الدار البيضاء، في

FACTURE

Nom & Prénom : HACHIA CHE ABDALLAH

Consultation :

Radio Thorax :

EF Resp : 500 DH

Tests Cutanés :

Nébulisation :

Total : 500 DH

Dr. AMRANI HENCHI SAIDA
Pneumo-Phthisologue et Allergologue
Résidence Firdaus, G15A
RDC - CASABLANCA
Tel.: 05 22 89 02 02

شارع أم الربيع - إقامة الفردوس - مجموعة 25A - الطابق السفلي - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 89 02 02

Boulevard Oum Rabii, Résidence FIRDAOUS, Groupe H25A, Rez de chaussée - Casablanca - Tel.: 05 22 89 02 02